

À lire

La nouvelle industrie française : les leviers pour intégrer l'Industrie du Futur d'ici à 2025

Réalisée par Accenture Strategy, cette étude est une initiative collective commissionnée par l'AIF, le Symop, le Gimelec



et leurs partenaires. L'étude a été réalisée de février à juillet 2019 pour dresser un bilan des cinq dernières années et évaluer la maturité de l'industrie en France. Elle repose sur l'analyse d'études économiques, de benchmarks Accenture et d'une enquête de terrain auprès des dirigeants de plus de 50 salariés. Si, depuis 2012, des mesures structurelles ont permis de stopper la désindustrialisation qui la rongait depuis 30 ans,

l'industrie française est encore en rémission lente, pénalisée par plusieurs faiblesses majeures, notamment au regard de l'industrie des pays voisins. L'étude pointe ses dysfonctionnements et formule des propositions concrètes afin qu'elle rattrape son retard à l'horizon 2025 et réussisse sa transition vers l'Industrie du Futur. Les axes de solutions proposés s'inscrivent dans la perspective du Pacte productif 2025 et doivent servir de leviers

pour accompagner son déploiement. Toujours plus d'actualité en Europe et dans le monde, l'Industrie du Futur est encore trop peu développée en France. Dans les trois années qui viennent, de concert avec les pouvoirs publics, un plan plus ambitieux doit être lancé pour soutenir la compétitivité dans et au-delà de nos frontières, assurer la transition énergétique et la mutation digitale, générer des emplois et restaurer notre balance commerciale. Retrouvez l'étude sur le site : www.gimelec.fr

Performance énergétique

L'ACR et eu.bac publient les lignes directrices pour la transposition de la DPEB

La directive 2018/844 du 19 juin 2018 amende la directive sur la performance énergétique des bâtiments 2010/31/UE (DPEB) et impacte particulièrement l'industrie de la régulation et de la gestion technique des bâtiments (GTB). Elle reconnaît le rôle de la régulation et de la GTB pour optimiser l'efficacité énergétique des bâtiments. Dans le contexte actuel d'évolutions fortes du cadre réglementaire français pour réussir la transition énergétique, il est essentiel pour

les industriels des systèmes de gestion du bâtiment d'accompagner au mieux les pouvoirs publics français dans la transposition de cette directive européenne, qui doit entrer en vigueur au plus tard le 20 mars prochain. Au cours de ces dernières années, le syndicat ACR (Automatismes du génie climatique et de la régulation), avec son homologue européen l'association eu.bac, a toujours plaidé en faveur de politiques ambitieuses en matière d'efficacité énergétique

des bâtiments, appelant à plus de santé, de confort, d'économies grâce à une application optimale des systèmes d'automatismes et de contrôle du bâtiment (SACB). Afin de réaliser ce potentiel, il faut que les décideurs politiques soient conscients des enjeux tout en sachant comment transposer et mettre en œuvre sans heurts certains articles qui peuvent paraître difficiles au premier abord. Pour ce faire, le syndicat ACR, en partenariat avec l'association eu.bac, publie deux



documents clés : les « Lignes directrices pour la transposition de la DPEB » et l'étude Waide Strategic Efficiency Limited, « L'impact de la révision de la DPEB » sur les économies d'énergie résultant de l'utilisation des SACB. Les deux documents sont disponibles sur le site Internet de l'ACR : www.acr-regulation.com/